

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Publié le : 15/12/2022

**Séance du 7 décembre 2022**

**Question n°7**

**Avenant au contrat carte achat public**

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER part à 18h57 et vote jusqu'à la question n°19 / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO arrive à 17h14 et vote à partir de la question n°21 / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

**RECU EN PREFECTURE**

Le 15 décembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

Date de dépôt en Préfecture : 025-262500564-20221207-D00168310-DE Date de publication :

## DÉLIBÉRATION

### Incidence financière

Sans incidence financière

**Résumé :** Il est proposé aux administrateurs d'augmenter le plafond maximal de dépenses pouvant être effectuées à l'aide des cartes achat à 50 000 € annuels, contre 35 000 € actuellement.

#### Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

Le CCAS, dans sa séance du 24 octobre 2013, a décidé de la mise en place de cartes d'achat public permettant de réaliser des achats facilement et sans recours ni à un bon de commande, ni à une régie de dépenses. Dans un premier temps, ce dispositif était utilisé uniquement par la Direction des Ressources Humaines pour l'achat de billets de train sur le site internet de la SNCF.

Depuis, le dispositif a été étendu à d'autres services et 14 agents sont actuellement détenteurs de ces cartes, délivrées par la Caisse d'Épargne. Les dépenses concernées prioritairement par l'utilisation de ce moyen de paiement sont celles qui sont récurrentes et de faible montant.

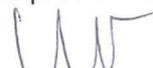
Ce dispositif a permis de mettre fin progressivement aux régies de dépense du CCAS.

Le plafond annuel autorisé pour l'ensemble des cartes est actuellement de 35 000 €. Or, ce montant a été atteint. Il convient donc de modifier le contrat actuel par le biais de la signature d'un avenant, afin de porter le plafond annuel de dépenses à 50 000 €.

**Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :**

- ✓ Approuvent l'augmentation du plafond maximal annuel de dépenses réalisables par le biais de cartes d'achat à 50 000 €,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer l'avenant.

Pour extrait conforme,  
La Vice-présidente du CCAS,



Sylvie WANLIN





# Avenant Contrat Carte Achat Public

Il est précisé que les présentes font partie intégrante du présent avenant/Marché Public ci-après dénommé « avenant ».

## **ENTRE :**

Le CCAS de Besançon aux termes d'une décision prise en novembre 2020 dont le caractère exécutoire est certifié par Mme Sylvie WANLIN, vice-présidente,  
**Ci-après dénommée l' « Entité Publique »**

## **ET**

### **La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté**

Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Société Anonyme à directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance inscrite au RCS de Dijon sous le numéro 352 483 341, ayant son siège social au 1 Rond Point de la Nation – BP 23088 – 21088 DIJON Cedex 9. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le **numéro 07 002 200**.

**Ci-après dénommée la « Caisse d'Épargne » ou l'« Emetteur »**

## **Il a été convenu ce qui suit**

L'Entité Publique a décidé de recourir au paiement par carte d'achat de ses commandes de biens et de services et, pour ce faire, a souscrit un contrat de carte d'achat auprès de la Caisse d'Épargne sous la référence n° 8517213034.

La Caisse d'Épargne consent à l'Entité Publique, qui l'accepte, le présent avenant venant compléter le contrat initial de souscription de Carte (composé de Conditions Particulières, de Conditions Générales » et son annexe, ci-après désigné « le contrat ou la convention »).

Le présent avenant a été adressé à l'Entité Publique en deux (2) exemplaires originaux signés et paraphés par un représentant habilité de la Caisse d'Épargne.

L'acceptation de l'Entité Publique devra être reçue par la Caisse d'Épargne au plus tard 10 jours avant la date de mise en place souhaitée sous la forme d'un exemplaire du présent avenant signé et paraphé par la personne habilitée.

Le présent avenant sera formé et deviendra définitif dès sa notification par l'Entité Publique à la Caisse d'Épargne au plus tard à la date mentionnée ci-dessus et selon les modalités indiquées, sous peine de caducité.

## Contrat Carte Achat Public actuel

Rappel du Numéro de Contrat : **8517213034** Référence Marché :

Date de début du contrat : 01/12/2020

Durée du contrat  Fixe, pour une durée de 36 mois

1 an renouvelable par reconduction expresse : selon les modalités indiquées aux Conditions Générales

1 an renouvelable par tacite reconduction : selon les modalités indiquées aux Conditions Générales

Raison sociale (sur 30c maxi) : CCAS Besançon

N° INSEE : **262500564**

N° SIRET : **26250056400014**

Code APE : **8899B**

Code NAF :

Raison sociale à graver sur les cartes d'achat (sur 18c maximum) : CCAS Besançon

Nombre de Cartes d'achat initial : 15 cartes

Montant initial du Plafond Global de l'Entité : 35 000 euros annuels

## AVENANT Carte Achat Public au contrat n° :8517213034

### Nouvelles conditions

Modification de plafond global :  
Ancien : 35 000 € annuels

Nouveau : 50 000 € annuels

**FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX**

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

A Besançon le 07/12/2022

Pour le CCAS de Besançon  
**L'Entité Publique**

Pour la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche  
Comté  
**La Caisse d'Epargne**

*Etienne BRUNOLD*  
*Directeur Centre d'Affaires Est*





# Avenant Contrat Carte Achat Public

Il est précisé que les présentes font partie intégrante du présent avenant/Marché Public ci-après dénommé « avenant ».

## **ENTRE :**

Le CCAS de Besançon aux termes d'une décision prise en novembre 2020 dont le caractère exécutoire est certifié par Mme Sylvie WANLIN, vice-présidente,  
**Ci-après dénommée l' « Entité Publique »**

## **ET**

### **La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté**

Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Société Anonyme à directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance inscrite au RCS de Dijon sous le numéro 352 483 341, ayant son siège social au 1 Rond Point de la Nation – BP 23088 – 21088 DIJON Cedex 9. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le **numéro 07 002 200**.

**Ci-après dénommée la « Caisse d'Épargne » ou l'« Emetteur »**

## **Il a été convenu ce qui suit**

L'Entité Publique a décidé de recourir au paiement par carte d'achat de ses commandes de biens et de services et, pour ce faire, a souscrit un contrat de carte d'achat auprès de la Caisse d'Épargne sous la référence n° 8517213034.

La Caisse d'Épargne consent à l'Entité Publique, qui l'accepte, le présent avenant venant compléter le contrat initial de souscription de Carte (composé de Conditions Particulières, de Conditions Générales » et son annexe, ci-après désigné « le contrat ou la convention »).

Le présent avenant a été adressé à l'Entité Publique en deux (2) exemplaires originaux signés et paraphés par un représentant habilité de la Caisse d'Épargne.

L'acceptation de l'Entité Publique devra être reçue par la Caisse d'Épargne au plus tard 10 jours avant la date de mise en place souhaitée sous la forme d'un exemplaire du présent avenant signé et paraphé par la personne habilitée.

Le présent avenant sera formé et deviendra définitif dès sa notification par l'Entité Publique à la Caisse d'Épargne au plus tard à la date mentionnée ci-dessus et selon les modalités indiquées, sous peine de caducité.

## Contrat Carte Achat Public actuel

Rappel du Numéro de Contrat : **8517213034** Référence Marché :

Date de début du contrat : 01/12/2020

Durée du contrat  Fixe, pour une durée de 36 mois

1 an renouvelable par reconduction expresse : selon les modalités indiquées aux Conditions Générales

1 an renouvelable par tacite reconduction : selon les modalités indiquées aux Conditions Générales

Raison sociale (sur 30c maxi) : CCAS Besançon

N° INSEE : **262500564**

N° SIRET : **26250056400014**

Code APE : **8899B**

Code NAF :

Raison sociale à graver sur les cartes d'achat (sur 18c maximum) : CCAS Besançon

Nombre de Cartes d'achat initial : 15 cartes

Montant initial du Plafond Global de l'Entité : 35 000 euros annuels

## AVENANT Carte Achat Public au contrat n° :8517213034

### Nouvelles conditions

Modification de plafond global :  
Ancien : 35 000 € annuels

Nouveau : 50 000 € annuels

### FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

A Besançon le 07/12/2022

Pour le CCAS de Besançon  
**L'Entité Publique**

Pour la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche  
Comté  
**La Caisse d'Epargne**

*Etienne BRUNOLD*  
*Directeur Centre d'Affaires Est*

